



Répartition des emplois 2018 : des questions sans réponses...



Ce Comité Technique présidé par le directeur général nous laisse un goût d'inachevé.

D'abord sur la question des effectifs. Alors que nous nous réjouissons de prime abord de la création de postes dans la branche OPCO, les documents de travail nous ont laissé perplexes. Il y apparaît ainsi qu'iront à la DNRFP deux tiers (200 sur 300) des emplois supplémentaires au niveau national (*voir tableaux en pages 4-5*) ! Les affectations définitives ? Il nous est répondu « *vous verrez en 2019* » (*voir page 3*)...

Puis, sur l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), nous n'avons que des réponses vagues à nos questions concrètes.

Les points « d'information » (sans vote) ne sont pas en reste. Ainsi, pour le Plan managérial, nous avons droit à du globish jargonneux. Où la « haute » administration prévoit des séances d'accompagnement (« *coaching* ») et de co-travail (« *co-working* ») pour les cadres. Pour la charge de travail et le droit à la déconnexion on repassera (*voir page 7*)...

Le plan Ambition DG (de revue des liens au sein et entre les services) permet d'entendre du concret ? Oui mais rien de neuf par rapport aux GT précédents...

Heureusement, les autres points, évoqués en questions diverses, furent le moment d'entendre des réponses précises. Certes, ce n'est pas là que l'on refait la Douane, néanmoins cela permet de faire avancer des demandes et sujets sectoriels. Surtout quand il y a une mobilisation des collègues concernés (*voir pages 8-9*).

Sommaire

- Introduction	p2
- I / Points soumis à vote	
- Effectifs : PAE & ER 2018	pp 3-5
- Technologies de l'Information et de la communication (TIC)	p6
- II / Points d'information	
- Ambition DG	p7
- Plan managérial de la Douane	p7
- III / Autres points	
- Bureau d'Évreux	p8
- Droit à l'erreur	p8
- Questions de SOLIDAIRES (CLI Marseille, prime de restructuration, SCN aéromaritime)	pp 8-9
- Conclusion	p9
- Annexe : déclaration préalable	p10
- Lexique	p11



Répartition des emplois 2018 : des questions sans réponses...



Introduction

Déjà, le 18 janvier dernier, lors de la première convocation de ce Comité Technique de Réseau (CTR, anciennement dénommé Comité Technique Paritaire Central – CTPC), le DG n'avait pas de temps à consacrer aux emplois en douane pour l'année 2018.

Finalement, ce 29 janvier, jour de reconvoction du CTR, le DG est présent, et il n'est pas question de suspendre cette séance. Par contre, apporter des réponses précises et détaillées aux interrogations légitimes des agents des douanes, ce n'est toujours pas à l'ordre du jour.

A) Présents

a) Syndicats : toutes les organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient (les 10 sièges réservés à la représentation du personnel étant répartis également entre elles avec 2 sièges chacune) : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.

b) Présidence : ce CTR était présidé par le Directeur Général M. Gintz.

c) Autres représentants de la « haute » administration : le DG était assisté de M. Thillier (chef de service = « chef des services de la DG »), ainsi que pour :

- la sous-direction A : de M^{me} Debaux (sous-directrice), M^{me} Bureaud et M. Decanter (chefs des bureaux A1 et A2),
- la sous-direction B : de M^{me} Péroz (sous-directrice),
- la sous-direction C : de M^{me} Canton (sous-directrice),
- la sous-direction D : de M. Marin (chef du bureau D2),
- la sous-direction E : de M^{me} Guillemet (sous-directrice),
- et aussi M. Leblanc (futur sous-directeur de la future sous-direction « réseau »), M. Guillemot (chef de la cellule contrôle de gestion) et M^{me} Casanave (BIC).

B) Préalable

Au préalable, lecture de déclarations liminaires par chaque organisation syndicale. Celle de SOLIDAIRES Douanes figure en annexe (voir page 10).

C) Secrétariat

a) Le secrétariat « administratif »
(= secrétariat principal) : est assuré par un rédacteur de la direction générale.

b) Le secrétariat adjoint
(= pour vérification, désigné parmi les organisations syndicales) : est ici assuré par SOLIDAIRES.



I – Points soumis à vote (début)



A) Plafond autorisé d'emplois (PAE) & effectifs de référence (ER) 2018



1°) Présentation

a) Nos questions

SOLIDAIRES Douanes a indiqué se réjouir de cette hausse de 286 ETPT (emplois Equivalents Temps Plein Travillés) pour 2018 par rapport à l'année 2017.

Mais face à des **documents de travail et une présentation orale très succincts**, nous avons demandé des précisions :

- tous les recrutements d'agent de constatation sans concours sont-ils destinés au Brexit ?
- les nouveaux emplois vont-ils être affectés aux bureaux en surcharge de travail (bureaux centralisateurs, fiscalité ...) ?
- pourquoi certaines DI ou/et DR perdent-elles des emplois ?

b) Les réponses

À la **perte d'emploi pour certaines directions**, la « haute » administration a apporté des réponses partielles (centralisation comptable, centres d'expertise) qui n'expliquent pas tout. Pour le reste les réponses ont été évasives ou carrément inexistantes.

À la question de savoir combien d'emplois seraient affectés aux **pôles énergie** en grande souffrance, le DG a répondu « 8 », avant que le chef du bureau A3 ne précise « 13 : 6 à Paris, 7 à Lyon ». Outre le fait que les mathématiques ne semblent pas être le fort du DG, cette réponse est très imprécise et laisse hors champ tous les autres pôles centralisateurs.

À la remarque de SOLIDAIRES, le chef du bureau A3 a rétorqué « oui, mais ils ne sont pas encore constitués ailleurs » ! Sans doute le responsable du réseau a-t-il quelques révisions à faire sur l'état dudit réseau...

De façon générale, le CTR n'a permis **aucune prospective** : les emplois supplémentaires sont affectés « à la DNRFP » et à la question de savoir si la « haute » administration avait une petite idée des **affectations définitives**, il nous a été répondu « vous verrez en 2019 ».



2°) Surcharge de travail : un sujet tabou !

a) Nos questions

L'expérience nous a montré que la **création de nouveaux services** s'effectuait presque systématiquement avec un effectif sous évalué. Par exemple : le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) de Bordeaux.

Nous souhaitons donc nous assurer que cette hausse des emplois allait permettre d'affecter un nombre de collègues suffisant dans les nouveaux services créés (RI, Fiscalité, DRGC...) et dans les **services en surcharge** chronique de travail.

b) Les réponses

C'est la DG « qui a la vision la plus précise de la charge de travail dans chacune des unités. [...] Les effectifs sont répartis de façon pertinente et adaptée à la charge de travail de chaque service » !

À SOLIDAIRES, il nous est difficile d'entendre une telle réponse. Nous qui sommes confrontés quotidiennement à la surcharge de travail qui existe dans les services et à la souffrance qu'elle peut engendrer.



3°) Le vote

POUR :
« Haute » administration

CONTRE : CGT

ABSTENTION : CFDT, USD-FO, UNSA, SOLIDAIRES (*notre explication de vote : nous ne voulions pas voter contre cette hausse des emplois dont nous nous réjouissons. Cependant, beaucoup trop de questions sont restées sans réponse concernant la répartition de ces emplois*).

4°) Tableau synoptique des effectifs (début)

Interrégions	DI/DR/SCN	Plafond Autorisé d'Emploi									Effectifs de Référence									
		AG/CO			SU			total			AG/CO			SU			total			
		2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	
Directions hexago- nales (début)	Auvergne - Rhône-Alpes	Services de la DI	138	144	+6	38	41	+3	176	185	+9	138	144	+6	38	41	+3	176	185	+9
		Lyon DR	272	274	+2	166	168	+2	438	442	+4	272	274	+2	166	168	+2	438	442	+4
		Annecy	136	136	=	277	277	=	413	413	=	136	136	=	277	277	=	413	413	=
		Chambéry	79	79	=	151	155	+4	230	234	+4	79	79	=	151	155	+4	230	234	+4
		Clermont-Fer ^{and}	45	40	-5	40	40	=	85	80	-5	45	40	-5	40	40	=	85	80	-5
	total	670	673	+3	672	681	+9	1342	1 354	+12	670	673	+3	672	681	+9	1342	1 354	+12	
	Bourgogne – Franche- Comté – Centre – Val de Loire	Services de la DI	29	47	+18	1	0	-1	30	47	+17	29	54	+25	0	0	=	29	54	+25
		Dijon DR	119	105	-14	50	49	-1	169	154	-15	119	111	-8	46	46	=	165	157	-8
		Besançon	105	98	-7	150	154	+4	255	252	-3	106	95	-11	155	154	-1	261	249	-12
		Centre-Val de Loire	124	121	-3	55	55	=	179	176	-3	123	114	-9	55	55	=	178	169	-9
	total	377	371	-6	256	258	+2	633	629	-4	377	374	-3	256	255	-1	633	629	-4	
	Bretagne – Pays de la Loire	Services de la DI	48	72	+24	1	1	=	49	73	+24	47	72	+25	1	1	=	48	73	+25
		Pays-de-la-Loire DR	182	168	-14	106	110	+4	288	278	-10	181	167	-14	108	108	=	289	275	-14
		Nantes DRGC	3	3	=	200	188	-12	203	191	-12	3	3	=	193	192	-1	196	195	-1
		Bretagne	124	110	-14	141	144	+3	265	254	-11	126	112	-14	141	141	=	267	253	-14
	total	357	353	-4	448	443	-5	805	796	-9	357	354	-3	443	442	-1	800	796	-4	
	Grand Est	Services de la DI	166	178	+12	3	3	=	169	181	+12	166	178	+12	3	3	=	169	181	+12
		Mulhouse	129	124	-5	184	183	-1	313	307	-6	129	124	-5	184	183	-1	313	307	-6
		Nancy	158	158	=	246	245	-1	404	403	-1	158	158	=	246	245	-1	404	403	-1
		Reims	112	103	-9	110	113	+3	222	216	-6	112	103	-9	110	113	+3	222	216	-6
		Strasbourg	106	104	-2	90	89	-1	196	193	-3	106	104	-2	90	89	-1	196	193	-3
total	671	667	-4	633	633	=	1 304	1 300	-4	671	667	-4	633	633	=	1 304	1 300	-4		
Hauts-de- France	Services de la DI	126	130	+4	6	5	-1	132	135	+3	126	130	+4	6	5	-1	132	135	+3	
	Lille DR	137	137	=	311	312	+1	448	449	+1	137	137	=	312	312	=	449	449	=	
	Amiens	70	70	=	92	91	-1	162	161	-1	70	70	=	91	91	=	161	161	=	
	Dunkerque	121	122	+1	503	513	+10	624	635	+11	120	122	+2	507	513	+6	627	635	+8	
total	454	459	+5	912	921	+9	1 366	1 380	+14	453	459	+6	916	921	+5	1 369	1 380	+11		
Île-de-France	Services de la DI	217	214	-3	108	89	-19	325	303	-22	217	214	-3	108	89	-19	325	303	-22	
	Paris DR	130	129	-1	192	192	=	322	321	-1	130	129	-1	192	192	=	322	321	-1	
	Orly	75	75	=	151	151	=	226	226	=	75	75	=	151	151	=	226	226	=	
	Paris-Est	154	154	=	102	102	=	256	256	=	154	154	=	102	102	=	256	256	=	
	Paris-Ouest	148	146	-2	75	75	=	223	221	-2	148	146	-2	75	75	=	223	221	-2	
	Saint-Pierre-et-M ^{on}	14	14	=	13	15	+2	27	29	+2	14	14	=	13	15	+2	27	29	+2	
total	738	732	-6	641	624	-17	1 379	1 356	-23	738	732	-6	641	624	-17	1 379	1 356	-23		
Normandie	Services de la DI	75	75	=	4	4	=	79	79	=	75	75	=	4	4	=	79	79	=	
	Rouen DR	111	111	=	55	60	+5	166	171	+5	110	112	+2	54	58	+4	164	170	+6	
	Rouen DRGC	4	4	=	151	148	-3	155	152	-3	3	3	=	152	149	-3	155	152	-3	
	Caen	77	73	-4	85	91	+6	162	164	+2	65	65	=	85	90	+5	150	155	+5	
	Le Havre	251	251	=	92	92	=	343	343	=	250	261	+11	92	92	=	342	353	+11	
total	518	514	-4	387	395	+8	905	909	+4	503	516	+13	387	393	+6	890	909	+19		

4°) Tableau synoptique (suite et fin)

Interrégions		DI/DR/SCN	Plafond Autorisé d'Emploi									Effectifs de Référence								
			AG/CO			SU			total			AG/CO			SU			total		
			2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18	2017	2018	2017-18
Directions hexagonales (suite et fin)	Nouvelle-Aquitaine	Services de la DI	164	183	+19	12	12	=	176	195	+19	164	183	+19	12	12	0	176	195	+19
		Bordeaux DR	154	154	=	105	111	+6	259	265	+6	154	154	=	108	111	+3	262	265	+3
		Bayonne	66	65	-1	186	186	=	252	251	-1	66	65	-1	186	186	=	252	251	-1
		Poitiers	178	171	-7	93	98	+5	271	269	-2	178	171	-7	93	98	+5	271	269	-2
	total	562	573	+11	396	407	+11	958	980	+22	562	573	+11	399	407	+8	961	980	+19	
	Occitanie	Services de la DI	62	72	+10	4	4	=	66	76	+10	60	72	+12	4	4	=	64	76	+12
		Montpellier DR	122	122	=	106	107	+1	228	229	+1	122	122	=	106	107	+1	228	229	+1
		Perpignan Toulouse	93 168	93 163	= -5	241 164	241 165	= +1	334 332	334 328	= -4	93 168	93 163	= -5	241 164	241 165	= +1	334 332	334 328	= -4
	total	445	450	+5	515	517	+2	960	967	+7	443	450	+7	515	517	+2	958	967	+9	
	Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse	Services de la DI	56	57	+1	12	12	=	68	69	+1	56	57	+1	12	12	=	68	69	+1
Marseille DR		241	241	=	181	181	=	422	422	=	241	241	=	181	181	=	422	422	=	
Marseille DRGC		7	9	+2	282	286	+4	289	295	+6	7	9	+2	282	286	+4	289	295	+6	
Aix-en-Provence Corse		125 44	129 44	+4 =	140 78	142 78	+2 =	265 122	271 122	+6 =	125 44	129 44	+4 =	140 78	142 78	+2 =	265 122	271 122	+6 =	
Nice		92	91	-1	158	158	=	250	249	-1	92	91	-1	158	158	=	250	249	-1	
total	565	571	+6	851	857	+6	1 416	1 428	+12	565	571	+6	851	857	+6	1 416	1 428	+12		
Roissy	Services de la DI	57	61	+4	6	6	=	63	67	+4	57	61	+4	6	6	=	63	67	+4	
	Roissy fret	509	514	+5	32	32	=	541	546	+5	509	514	+5	32	32	=	541	546	+5	
	Roissy Voyageurs	39	39	=	697	697	=	736	736	=	39	39	=	697	697	=	736	736	=	
total	605	614	+9	735	735	=	1 340	1 349	+9	605	614	+9	735	735	=	1 340	1 349	+9		
Total directions hexagonales			5 962	5 977	+15	6 446	6 471	+25	12 408	12 448	+40	5 944	5 983	+39	6 448	6 465	+17	12 392	12 448	+56
Directions ultra-marines	Antilles-Guyane	Guadeloupe	131	131	=	126	126	=	257	257	=	131	131	=	126	126	=	257	257	=
		Guyane	74	74	=	100	100	=	174	174	=	74	75	+1	100	99	-1	174	174	=
		Martinique	110	109	-1	109	113	+4	219	222	+3	110	109	-1	109	113	+4	219	222	+3
		Anti ^{les} -Guyane DRGC	3	3	=	139	139	=	142	142	=	3	3	=	139	139	=	142	142	=
	total	318	317	-1	474	478	+4	792	795	+3	318	318	=	474	477	+3	792	795	+3	
Autres directions ultra-marines	La Réunion	125	125	=	76	76	=	201	201	=	124	124	=	76	78	+2	200	202	+2	
	Mayotte	57	57	=	36	36	=	93	93	=	57	56	-1	36	36	=	93	92	-1	
	Nouvelle-Calédonie Polynésie-Française	82 69	82 69	= =	49 73	49 71	= -2	131 142	131 140	= -2	82 69	82 66	= -3	49 71	49 70	= -1	131 140	131 136	= -4	
total	333	333	=	234	232	-2	567	565	-2	332	328	-4	232	233	+1	564	561	-3		
Total directions ultra-marines			651	650	-1	708	710	+2	1 359	1 360	+1	650	646	-4	706	710	+4	1 356	1 356	=
Autres	SCN et BOP de centrale	CID	170	172	+2	15	15	=	185	187	+2	170	172	+2	15	15	=	185	187	+2
		DNRED	316	325	+9	452	448	-4	768	773	+5	316	325	+9	452	448	-4	768	773	+5
		DNRFP	298	371	+73	112	239	+127	410	610	+200	298	366	+68	112	244	+132	410	610	+200
		<i>dont agents permanents</i>	<i>173</i>	<i>173</i>	<i>=</i>	<i>73</i>	<i>73</i>	<i>=</i>	<i>246</i>	<i>246</i>	<i>=</i>	<i>173</i>	<i>168</i>	<i>-5</i>	<i>73</i>	<i>78</i>	<i>+5</i>	<i>246</i>	<i>246</i>	<i>=</i>
		DNSCE	208	210	+2	18	18	=	226	228	+2	208	210	+2	18	18	=	226	228	+2
		BOP de centrale	958	1 001	+43	445	438	-7	1 403	1 439	+36	958	1 001	+43	445	438	-7	1 403	1 439	+36
		<i>dont UIP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>=</i>	<i>20</i>	<i>23</i>	<i>+3</i>	<i>20</i>	<i>23</i>	<i>+3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>=</i>	<i>20</i>	<i>23</i>	<i>+3</i>	<i>20</i>	<i>23</i>	<i>+3</i>
		<i>dont SARC</i>	<i>45</i>	<i>45</i>	<i>=</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>=</i>	<i>45</i>	<i>45</i>	<i>=</i>	<i>45</i>	<i>45</i>	<i>=</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>=</i>	<i>45</i>	<i>45</i>	<i>=</i>
		<i>dont SNDJ</i>	<i>33</i>	<i>35</i>	<i>+2</i>	<i>217</i>	<i>222</i>	<i>+5</i>	<i>250</i>	<i>257</i>	<i>+7</i>	<i>33</i>	<i>35</i>	<i>+2</i>	<i>217</i>	<i>222</i>	<i>+5</i>	<i>250</i>	<i>257</i>	<i>+7</i>
		total	1 950	2 079	+129	1 042	1 158	+116	2 992	3 237	+245	1 950	2 074	+124	1 042	1 163	+121	2 992	3 237	+245
Total général			8 563	8 706	+143	8 196	8 339	+143	16 759	17 045	+286	8 544	8 703	+159	8 196	8 338	+142	16 740	17 041	+301



I – Points soumis à vote (fin)



B) Projet de décision sur les TIC (technologies de l'information et de la communication)



1°) Présentation (par M^{mes} Bureau et Carton)

Historique

Ce projet de décision sur l'utilisation des TIC par les OS à la DGDDI encadre la mise en œuvre de l'arrêté fonction publique du 04/11/2014 et de la décision ministérielle du 22/07/2016¹.

En pratique

- Fourniture d'ordinateurs portables aux OS avec un accès à l'intranet.
- Connexion des sièges des OS à l'intranet.
- Accès à la « diffusion de masse » via l'outil SYMPA.



2°) Interventions

a) L'historique des envois de masse

La Charte antérieure : Nous avons rappelé qu'il y avait précédemment en Douane une *Charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale*, négociée entre la DG et les syndicats. Une charte qui prévoyait que seuls les collègues ayant souhaité s'inscrire sur une liste d'information syndicale recevaient ladite information syndicale.

Diffusion déloyale : Or, un certain nombre d'organisations syndicales s'employaient à diffuser leur information tous azimuts, c'est-à-dire y compris aux collègues ne l'ayant pas souhaité... Et curieusement, la Direction Générale ne relayait pas les demandes de rappels à l'ordre exprimées par plusieurs organisations syndicales (dont SOLIDAIRES)... Pour avantager électoralement les OS moins combattives et davantage dans « l'accompagnement » ?

Régularisation a posteriori : Il n'en demeurerait pas moins que la Charte négociée antérieurement était violée allègrement. Il appartenait donc à la « haute » administration de régulariser cet état de fait par une modification de la doctrine en matière d'envois de masse...

Désormais l'acceptation des collègues aux messages syndicaux est considérée comme automatiquement acquise, du moins jusqu'à ce qu'ils demandent explicitement à ne plus recevoir d'information²...

b) Nos questions

L'article 8 du projet de décision sur l'utilisation des TIC indique d'abord le droit d'utiliser l'outil de diffusion : « *sous certaines conditions* », avant de spécifier que « *l'administration ne peut pas garantir que dans l'avenir certains noms de domaines ou solutions d'envois de masse [...] ne seront pas bloqués* ». Puis à l'article 11, il est fait état du volume des les pièces jointes. Pouvez-vous préciser ?

c) Les réponses

« *on n'a pas les moyens de gérer les grands volumes de données* » ; « *il y a une volumétrie limite, il se peut que de temps en temps des messages ne passent pas* ».



3°) Le vote

POUR : « Haute » administration, CGT, CFDT, USD-FO.

CONTRE : UNSA (ne dispose pas d'accès internet à son siège).

ABSTENTION : SOLIDAIRES. Notre explication de vote : nous n'avons pas eu de réponse précise à nos questions. Nous avons des réserves concernant les éventuelles limitations qui ne sont pas précisées explicitement (sur l'outil de diffusion ou le plafond maximum des pièces jointes notamment).

¹ Arrêté du 04/11/2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029701807&categorieLien=id>
Décision du 22/07/2016 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2016/7/22/FCPP16210305/jo/texte>

² Voir notre compte-rendu du GT préparatoire sur les droits syndicaux du 20/10/2017 : <http://www.solidaires-douanes.org/Cogito-ergo-spam> . Afin de ne pas saturer les messageries des collègues, plutôt que d'envoyer l'actualité « au coup par coup », SOLIDAIRES a décidé d'envoyer un bulletin d'information bi-mensuel.



II – Points d'information (sans vote)



A) Ambition DG



1°) Présentation

Une présentation générale nous a été faite en trois points :

a) Outils

- Arrivée d'outils collaboratifs.
- Outils de suivi.
- Volonté de rendre la réglementation plus accessible.

b) RH

- Onglet intranet *ambition DG* avec des questions/réponses.
- Mise en place d'une cellule d'accompagnement pour recevoir les agents.
- Création d'un réseau de référents managériaux.

c) Organisationnel

- Création d'une sous direction réseau (SDR).
- Au sein de la sous direction A, il y aura un bureau dédié à la qualité de vie au travail.
- Création du PSG (pôle de soutien général) pour traiter les questions des agents de la DG.
- Création d'un service à compétence nationale (SCN) garde-côtes.



2°) Interventions

a) Nos questions

Pourquoi la « haute » administration ne communique-t-elle pas des informations précises ?

Combien de collègues sont concernés ?

Pouvez-vous nous apporter des réponses plus précises sur les **fiches de postes**, les **portefeuilles** ?

Les collègues affectés au SCN aéromaritime seront-ils considérés comme restructurés ?

b) Les réponses de la « haute » administration

20 agents environ sortent de la DG vers le SCN. Ils seront considérés comme **restructurés**.

Des sections entières vont être transférées vers la SDR mais il n'y aura pas de **portefeuilles** éclatés.

Pour A : « *création d'un bureau en plus, dédié à la "qualité liée au travail"* ».

Pour B : « *la fonction aéro sort et il y aura une formalisation du processus d'achat* ».

Actuellement : phase d'écriture des **fiches de poste** qui devrait être terminée d'ici 15 jours à 3 semaines.



B) Plan managérial de la Douane



1°) Présentation

Un concentré de globish (global english) jargonneux ! Oralement, nous entendîmes quasi :

« *le "benchmarking" montre que les évaluations à 180, 270 et 360° permettent de faire que ça "matche" entre les "wants" des cadres et "l'offer" de la "french custom"* ».

« *Des prestations de "coaching to give a new impetus to your career" vont être proposées à certains cadres sup' en fin de carrière [...] Les espaces de "co-working" permettront d'améliorer la qualité de vie des cadres* ».



2°) De la com' et puis c'est tout ?

Pour SOLIDAIRES améliorer la qualité de vie des cadres et cadres supérieurs ne se résume pas à mettre en place des espaces de « *co-working* » (c.-à-d. en français *cotravail* ou *bureaux partagés*) ou à l'intervention ponctuelle d'un *coach*. La charge de travail, le respect des durées de temps de travail, le droit à la déconnexion sont pour nous plus importants.

La « haute » administration parle d'individualiser sa relation avec les cadres (pour mieux les isoler?). Elle parle aussi de proposer de postes de « *repos* » pour les cadres qui ont enchaîné des postes à « *fort(s) enjeu(x)* ». Mais bon, la « haute » administration nous l'affirme : « *pour le moment rien n'est figé* ». OUF ! (non pardon) PHEW !

■ ■ ■ III – Autres points abordés (début)



A) Bureau d'Évreux et primes de restructuration

a) Présentation et questions

La fermeture du bureau de douane d'Évreux ayant été **invalidée par la justice** (pour refus de la demande d'expertise du CHSCT), les collègues souhaitant réintégrer leur bureau peuvent le faire (dixit le DG : « *les effectifs seront maintenus sur place* »).

Le DG précise que ce n'est que partie remise et que la prochaine fois, l'administration va réussir à respecter la loi (« *nous allons reprendre le processus [...] ce qui est de bon sens, c'est qu'ils restent à la DGFIP [...] le meilleur conseil que l'on peut donner aux agents, c'est de réfléchir aux conséquences* »).

Puis la sous-dir. A indique que la « haute » administration est en droit de réclamer aux agents les primes de restructuration (« *nous serions en droit de demander le reversement des primes* »).

Intervention de SOLIDAIRES qui demande si les primes vont être réclamées aux collègues.

b) Les réponses

Non, la « haute » administration ne demandera pas le remboursement des primes aux agents qui ont demandé leur réintégration au bureau d'Évreux. Et elle ajoute... leurs primes ne leur ont, de toute façon, pas encore été versées !

c) Notre commentaire

Nous rappelons que le délai de versement de ces primes est trop long et oblige les collègues à avancer les frais de déménagement alors que c'est une situation qu'ils n'ont pas choisie.



B) Droit à l'erreur

a) Présentation

Le DG a indiqué « *Sur le droit à l'erreur, c'est si la personne s'est trompée de bonne foi. Il n'y aura pas de mise en route de l'enquête. C'est sur les pénalités que ça va diminuer. On va attendre le vote de la loi pour vous présenter le dispositif et en débattre* ».

Intervention de SOLIDAIRES qui indique qu'il faudra voir aussi avec les agents des Services Régionaux d'Enquête (SRE).

b) Les réponses

Le DG a répondu « *tout ce qui a été retenu, c'est seulement les CI [...] le dédouanement relève de la réglementation communautaire* ».

c) Notre commentaire

Gageons que le gouvernement français n'inspire pas la Commission européenne et sa DG commerce...



C) Questions de SOLIDAIRES (début)



1°) Le statut des agents du CLI de Marseille

Notre question

SOLIDAIRES avait très tôt soulevé ce dossier afin que le **statut de restructuré** soit accordé aux collègues concernés, notamment leur accès prioritaire aux mutations.

Une première réponse a été apportée le 15 décembre dernier, ambiguë, puisqu'elle ne faisait précisément pas mention de ce point.

b) La réponse et nos commentaires

Restructurés ? Le directeur général a répondu par un « oui » franc et massif. Qu'il conviendra sûrement de réaffirmer, puisque :

- le DI local ne semble pas avoir été tenu informé de cette décision
- et que les fermetures de Centres de Liaison Inter-services (CLI) à Bordeaux et Lyon ne semblent pas en voie d'être traitées comme des restructurations.

La « haute » administration doit assumer les conséquences du PSD et de l'accord d'accompagnement social jusqu'au bout et de façon uniforme.



B) Questions de SOLIDAIRES (suite et fin)



2°) Prime de restructuration

Notre question

SOLIDAIRES a interrogé l'administration à propos du processus de versement de la prime de restructuration.

Non seulement les agents (et leurs familles) subissent un déplacement non choisi, mais en plus, ils doivent attendre une procédure longue pour percevoir leur prime, alors même qu'ils ont déjà dû engager des frais de déménagement.

b) La réponse et nos commentaires

L'administration centrale ne semble pas alertée de problèmes particuliers en ce sens.

Aussi, SOLIDAIRES DOUANES recommande à tous les agents concernés de saisir au plus vite les responsables syndicaux locaux afin que leur dossier fasse l'objet d'un suivi approfondi.



3°) SCN aéromaritime

Nos questions

SOLIDAIRES a ensuite interpellé la DG sur le processus de création du Service à Compétence Nationale (SCN) aéromaritime.

Alors que la Direction Régionale Garde-Côtes (DRGC) de Rouen est déjà en train de fermer, les collègues de la **DRGC Nantes** (future DRGC « Manche – Mer du Nord – Atlantique ») récupèrent des attributions sans les effectifs supplémentaires, notamment sur des matières qu'ils ne connaissent pas (gestion du moyen hélicoptères).

De plus, SOLIDAIRES a constaté une approche différenciée dans la constitution des **Centres Opérationnels Douaniers Maritimes (CODM)** : statut de spécialiste reconnu à Marseille mais non reconnu à tous les agents de Nantes.

Enfin SOLIDAIRES s'étonne que le lieu du **siège de ce futur SCN** ne soit toujours pas divulgué, alors même que certains collègues (contractuels du bureau B2 notamment) vont devoir quitter Montreuil pour cette destination.

b) La réponse et nos commentaires

La DG admet la situation difficile dans laquelle est placée la **DRGC de Nantes** et annonce la création d'un emploi supplémentaire (ce qui est bien, mais encore insuffisant).

Sur le statut des agents du **CODM**, elle semble encore une fois découvrir le problème ! Elle prend note de la question... SOLIDAIRES demeurera vigilant.

Enfin, s'agissant du **siège du SCN**, la DG dit toujours sans le dire que ce sera Le Havre. Pourquoi est-ce si compliqué de l'officialiser ?

En conclusion

Nous devons encore tirer le même constat de ce CTR : **pauvreté des documents de travail et des informations qui nous sont communiqués en CTR**, malgré la précision des questions que nous nous sommes efforcés de poser.

On ne saura rien sur les affectations des emplois supplémentaires, sur leur répartition par branche d'activité, par direction territoriale et sur les contours d'un schéma futur de la douane dans les années à venir.

Le dialogue social s'en trouve considérablement appauvri. Et, surtout, les agents n'ont droit qu'à des incertitudes et des interrogations. **Ce n'est pas notre vision d'un travail sain.**

 **SOLIDAIRES** était représenté par **Morvan Burel** et **Agnès Arnaud-Grout** (titulaires), ainsi que par **Fabien Milin** et **Christophe Chevalier** (experts). Pour plus de précisions, les contacter.

Annexe : notre déclaration préalable



Comité **T**echnique de **R**éseau
du lundi **29/01/2018**



Missions / Conditions de travail

préalable

Monsieur le Président,

Notre déclaration liminaire sera courte. Nous en avons en effet rédigé une, substantielle, pour le Comité Technique de réseau (CTR) convoqué le 18 janvier dernier.

Malheureusement, vous avez boycotté cette séance pour cause d'un rendez-vous pas si impromptu avec le ministre, ministre qui semble avoir des difficultés d'agenda, face auxquelles l'ensemble de la profession, directeur général, représentants du personnel et de l'administration, doit s'adapter, y compris à des heures où la *charte des bonnes pratiques à la DG* et le droit à la déconnexion recommandent de faire autre chose que de regarder ses courriels.

Nous voilà donc reconvoqués, agendas bousculés, experts sollicités de nouveau, ce qui ne nous semble pas être une politique de bonne gestion. Pour une séance que l'on espère ne pas voir écourtée à tout moment parce qu'il viendrait à M. Darmanin de convoquer dans l'heure son directeur général, sommé de s'exécuter.

SOLIDAIRES Douanes a donc déjà exposé dans sa déclaration liminaire prévue pour la semaine dernière les grands axes de ses préoccupations et demandes relatifs au sujet majeur de l'ordre du jour, à savoir le Plafond Autorisé d'Emplois (PAE) pour 2018.

Comme ce texte a été publié sur notre site et que nous sommes certains que vous prenez autant de soin à lire nos publications que nous à lire scrupuleusement les comptes-rendus du Bureau Information et Communication (BIC), nous ne vous ferons pas l'affront de répéter ce que nous y disions.

Nous nous félicitons ouvertement et explicitement des créations d'emplois en douane pour cette année 2018 mais relevons de fortes incertitudes sur la répartition de ces emplois sur le territoire, l'absence d'éléments précis d'explication et le défaut récurrent d'éléments sur le traitement des restructurations en cours.

Nos priorités de la quinzaine passée sont toujours celles d'aujourd'hui et nous attendons de ce CTR des éléments enfin concrets et détaillés.

Enfin, nous espérons vraiment que le climat du dialogue social quitte rapidement la mauvaise pente sur laquelle vous l'avez placé depuis quelques semaines. Refus obstiné de communiquer des informations sur le sujet des agents restructurés aux représentants élus de SOLIDAIRES et de la CGT, puis CTR traité avec légèreté et mépris, le tout en à peine plus d'un mois.

Nous espérons que, dès ce CTR de reconvoque, il sera démontré que ce mauvais pli n'était qu'un mauvais passage et que 2018 inscrira le dialogue social dans un cadre constructif et serein.

Montreuil, le 29 janvier 2018

La délégation SOLIDAIRES Douanes



Lexique

Sigle	Signification
AG/CO	branche Administration Générale / Opérations Commerciales
BIC	Bureau Information et Communication
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CI	Contributions Indirectes
CID	Centre Informatique Douanier
CLI	Centre de Liaison Inter-services
CODM	Centre Opérationnel Douanier Maritime
CTR	Comité Technique de Réseau (= Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI)
DG	Direction Générale / Directeur général
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DI	Direction Interrégionale
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
DNRFP	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
DNSCE	Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur
DR	Direction Régionale
DRGC	Direction Régionale Garde-Côtes
ER	Effectifs de Référence
OS	Organisations Syndicales
PAE	Plafond Autorisé d'Emploi
PSD	Plan Stratégique Douanier (= plan de restructuration pour la DGDDI)
RI	Recette Interrégionale
SARC	Service d'Analyse de Risque et de Ciblage
SCN	Service à Compétence Nationale
SDR	Sous-Direction Réseau (future nouvelle sous-direction à la Direction Générale)
SNDJ	Service National de la Douane Judiciaire
SRE	Service Régional d'Enquête
SU	Branche Surveillance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UIP	Unité Information Passagers
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO]).

**Répartition des emplois 2018 :
des questions sans réponses...**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org